

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

ID: 064-246400337-20220602-D2022_85-DE

Délibération n°2022-85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 2 juin 2022)

<u>Date de convocation</u> : 13 mai 2022 Nombre de délégués en exercice : 33 Nombre de délégués présents : 23 Nombre de délégués votants : 31 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 2 juin 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et GARROCQ.

<u>Absents ou excusés</u>: Mmes BERGES, CANDAU, TOULOU et M. AUSSANT, ESQUER, REGNIER, CARREY, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs: M. AUSSANT à Mme MOURTEROT

Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE

M. CARREY à M. CARRERE

M. GABASTON à M. CASAUBON

Mme BERGES à M. MARTIN

M. REGNIER à Mme POUEYMIROU-BOUCHET

M. CASADEBAIG à Mme CASSOU

M. SANZ à M. DESSEIN

Secrétaire de séance : M. LEGLISE

OBJET : MOBILITE - Intervention de l'APGL pour l'étude des aménagements du schéma cyclable de la Vallée d'Ossau

RAPPORTEUR: Fernand MARTIN, Vice-président

Considérant le travail de réflexion et d'étude engagé à partir de décembre 2020 par la communauté de communes et les communes de la Vallée d'Ossau en vue de l'élaboration d'un « Plan vélo » comprenant notamment un schéma cyclable à l'échelle du territoire valléen.

Considérant les candidatures de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) à des appels à projets du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'ADEME permettant le financement d'études pour l'élaboration de schémas cyclables locaux (voir délibérations n°2021-55 du 8 avril 2021 et n°2021-105 du 21 septembre 2021). Appels à projets pour lesquels la CCVO a été retenue.

Considérant qu'il convient désormais d'étudier les modalités de mise en œuvre du projet de schéma cyclable.

Le Président propose d'utiliser l'Agence Publique de Gestion Locale, en l'occurrence le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU) et le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagements (SIVRA), et ce, dans les mêmes conditions que toute collectivité utilise les services dont elle dispose en propre. Cette étude permettra de préciser les aménagements à prévoir pour la réalisation du schéma cyclable.

Considérant que la communauté de communes peut disposer des services de l'Agence Publique de Gestion Locale en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence.

Considérant que ceci suppose, d'une part, la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont le Président soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer ; et d'autre part, l'adhésion de la communauté de communes au SIVRA, dont l'abonnement annuel pour la CCVO est fixé à 1 202 € (cf. annexes).

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le



ID: 064-246400337-20220602-D2022_85-DE

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme et au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagements de l'Agence Publique de Gestion Locale pour étudier les aménagements à prévoir pour la réalisation du schéma cyclable établi à l'échelle de la Vallée d'Ossau;
- DECIDE d'adhérer au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagements de l'APGL;
- ADOPTE en conséquence le règlement d'intervention du service ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ces services conformément au projet ci-annexé ;
- PRECISE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Le Président

ean-Pall CA\$A#BON